

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016**

OUVERTURE DE SEANCE A 18H15

Nombre réglementaire de membres du Conseil d'administration : 30
 Quorum : 16
 Nombre de membres effectivement présents : 20

	Excusé	Non excusé	Remplacé par
M. Blavignac, représentant des personnels enseignants	X		<i>Mme Cautrès</i>
Mme Bedoch ; représentant des parents d'élèves	X		<i>M. Mazelier</i>
Mme Fournier, représentante de la commune	X		
M. Cavitte, représentant de la collectivité de rattachement	X		
M. Lenoir, représentant de la collectivité de rattachement	X		
Mme Naves-Lauby, représentante de la collectivité de rattachement	X		
Mme Raynal, représentante des personnels enseignants	X		
M. Lemaitre, représentant des personnels enseignants	X		
Mme Kachel, Représentante des élèves		X	
Mme Keller, représentante des élèves		X	
Mme Ceaux, représentante des élèves		X	

 Madame Martinez, représentante des personnels ATEC et ATSS, accepte de prendre le secrétariat de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ordre du jour modifié :

- 1) Approbation du procès verbal du conseil d'administration de la séance précédente.
- 2) Proposition de l'ordre du jour.

1) - Fonctionnement pédagogique et éducatif

- Bilan rentrée 2016,
- Rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

2) – Gestion Financière

- Voyages scolaires 2017,
- Semaine « Radio Lycée »,
- Adhésion du lycée au GRETA du Limousin, (*ajout à l'ordre du jour initial*)
- Attributions des logements et conventions d'occupation précaire,
- Convention de prêts de locaux,
- Admission en non-valeur et remise gracieuse,
- Achat de manuels pour les apprentis du BTS « Assistant de Manager », (*ajout à l'ordre du jour initial*)
- Décision budgétaire modificative pour vote.

3) Questions diverses

Approbation du procès verbal du conseil d'administration 13.06.2016 :

**Votants : 20
 Pour : 20**

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

**Votants : 20
 Pour : 20**

I. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

1) Bilan de rentrée présenté pour information :

Monsieur le Proviseur présente le bilan d'entrée. 1097 élèves sont inscrits à ce jour dans l'établissement soit 32 élèves de plus par rapport à la rentrée 2015. Il informe l'assemblée de l'ouverture d'un BTS « assistant de manager ». Il s'agit d'élèves en apprentissage rattachés au CFA du lycée Pagnol. Ils seront 10. La section ouvre le 3 octobre. Le lycée, par l'intermédiaire du Rectorat, sera l'employeur d'un des apprentis.

☞ Arrivée à 18h30 d'un retardataire. On passe à 21 votants.

De plus en plus d'élèves souhaitent être internes. Les capacités d'accueil du collège Clémenceau et du lycée Cassin sont atteintes. Il devient problématique pour la vie scolaire de faire des choix.

Monsieur le Proviseur informe le conseil d'administration que la restauration du dortoir D24 commencera dans l'été 2017, ce qui va encore aggraver le problème de places à l'internat.

La section ABIBAC pose un problème dans l'élaboration des emplois du temps. En effet, certains élèves demandent trop d'options. Il devient quasiment impossible de leur donner satisfaction. Il va falloir étudier le problème des options pour la rentrée 2017.

2) Rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement :

Monsieur le Proviseur présente un rapport d'activité concernant l'ensemble des actions pédagogiques de l'établissement. Il souhaite que celui-ci puisse être mis à disposition des partenaires du Lycée.

Votants : 21
Pour : 15
Abstention : 6

II. GESTION FINANCIERE

1) Voyages scolaires 2017 :

Seulement 2 projets ont été déposés.

Le 1^{er} concerne un voyage en Irlande avec les premières de la section européenne. Le lycée prendra en charge le coût du séjour des accompagnants et l'assurance annulation groupe. En effet, au vu de certains événements récents, Monsieur le Proviseur pense que cette assurance est nécessaire.

Le 2^{ème} concerne l'échange avec le Lycée allemand Max Planck – Gymnasium. L'accueil des allemands se fera au mois d'avril.

Madame Astrakhan n'a pas déposé de projet à ce jour. Elle pourra le présenter au prochain conseil d'administration.

Votants : 21
Pour : 21

2) Semaine « Radio Lycée » :

Monsieur le Proviseur présente le projet. Il s'agit d'une véritable radio diffusant sur la bande FM et en ligne sur internet. Elle serait programmée et réalisée par les lycéens sous la direction de l'équipe éducative. Elle émettrait du lundi au vendredi.

Ce projet coûte 10 848 euros et serait pris partiellement en charge par l'établissement. Il sera fait appel à des partenaires pour une aide au financement. Le sujet a déjà été évoqué avec la Région.

Cette question fait l'objet d'un débat important. Les enseignants s'interrogent : combien d'élèves seront concernés ? Qui va encadrer les élèves ? Comment et quand vont être préparés les sujets ? Pour les parents : qui va encadrer les élèves pendant les diffusions en dehors du temps scolaire ?

Les enseignants disent qu'ils ne sont pas prêts pour mettre un tel projet en place. Ils ne voient pas comment ils pourront faire pour accompagner les élèves volontaires. Ils s'investissent déjà énormément dans les projets de l'établissement et se demandent comment ils pourraient trouver le temps. D'autant plus que cette semaine de radio se passerait entre le 15 et 19 mai à un mois du baccalauréat.

Pour le financement, Monsieur Girard, gestionnaire comptable, explique que des économies ont été réalisées sur l'exercice 2016 et que très peu de projets sont prévus pour 2017. Il existe aussi la possibilité de faire un prélèvement sur les fonds de réserves.

Monsieur le Proviseur demande une interruption de séance à 20 h 05.

Reprise du conseil d'administration à 20 h 20. Monsieur le Proviseur propose aux enseignants un délai de réflexion jusqu'au prochain conseil.

3) **Convention GRETA :**

Suite à l'arrêté rectoral du 20 septembre 2016 portant sur la modification de la carte des groupements d'établissements pour la formation continue des adultes, Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion du lycée Edmond Perrier au GRETA du Limousin qui sera opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2017. Monsieur Dyon, Proviseur adjoint et ancien CFC du GRETA, prend la parole pour expliquer l'intérêt de la fusion des anciens GRETA en un GRETA académique.

Votants : 21

Pour : 20

Contre : 1

↳ *Départ de Mme Marche*

4) **Attributions des logements et conventions d'occupation précaire :**

Monsieur le Gestionnaire présente le tableau des concessions de logement. Le lycée a 12 logements dont 2 non-attribués. Pour l'année 2016-2017, 7 personnes sont effectivement logées, 3 personnes ont obtenu une dérogation. Un logement est accordé aux assistants de langue dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.

Votants : 20

Pour : 20

5) **Convention de prêts de locaux :**

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer une convention avec l'IFSI pour l'occupation de la salle D22 pendant le temps scolaire les 9 décembre, 20 janvier et 30 janvier.

Votants : 20

Pour : 20

6) **Admission en non-valeur et remise gracieuse :**

Monsieur le Gestionnaire comptable demande l'autorisation de procéder à des admissions en non-valeur concernant 2 familles (833.71 € pour l'une et 487.15 € pour l'autre).

Votants : 20

Pour : 20

Monsieur le gestionnaire comptable fait part au conseil, d'un courrier reçu de la division des affaires financières concernant les créances ASP (financement des contrats emploi solidarité). Les créances datant de plus de 4 ans étant prescrites, il est demandé aux établissements scolaires de procéder à l'apurement de ces sommes. Le lycée détient une telle créance d'un montant de 3794,80 euros dont l'admission en non-valeur est demandée. A l'inverse, une dette également couverte par la prescription quadriennale envers l'ASP d'un montant de 1202,41 euros fera l'objet d'une recette exceptionnelle. Le solde négatif pour le lycée est de 2592,39 €.

Votants : 20

Pour : 20

7) **Manuels scolaires :**

Monsieur le Gestionnaire explique que les apprentis du BTS « assistant de manager » ont besoin de 4 manuels pour leurs 2 années d'étude. Ils ne bénéficient d'aucune aide. Il propose que l'établissement prenne à charge environ la moitié du coût soit 60 € par élève.

Votants : 20

Pour : 20

8) **Chorale :**

Pour l'année 2016, la subvention chorale du département de 1400 € a été attribuée trop tard pour prise en compte dans l'opération. Les frais occasionnés pour cette manifestation ont été réglés. Pour 2017, celle-ci n'aura pas lieu.

Monsieur le Gestionnaire comptable propose que ce reliquat soit reversé aux 5 établissements concernés, soit 250 € chacun. Un avenant à la convention doit être adopté par les 5 établissements.

Votants : 20
Pour : 20

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Proviseur,



D. GUILBAULT

La secrétaire de séance,



S. MARTINEZ